Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réorganisation de l'OPTI et changement de fonction de son chef actuel, Philippe Martinet

Le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser l'OPTI, créé en 2004 et réunissant l'ensemble des prestataires de l'enseignement postobligatoire en charge de l'accueil des jeunes sans formation à l'issue de la scolarité obligatoire.

Après 4 années scolaires, l'étape de mise en oeuvre de l'OPTI est achevée (décentralisation en 4 régions, mise en place d'une gestion par enveloppe, désignations de 4 doyens chargés de direction, procédures communes). Au vu de la réorganisation de la DGEP suite à la désignation d'un nouveau directeur général au 1er juillet dernier et de l'évolution des travaux sur la transition , l'existence même d'un office indépendant au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire n'est plus nécessaire. Ainsi, l'OPTI en tant qu'office indépendant est dissout au 1er août 2008.

Dès la même date, les quatre sites sont réunis dans un nouvel organisme conservant l'acronyme OPTI, reconnu positivement par les parents, enseignants et élèves : organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle. Les sites du nouvel OPTI seront dirigés dès la rentrée scolaire 2008 par quatre doyens chargés de direction. La coordination des sites se fera par l'intermédiaire de la conférence cantonale des chargés de direction, mise sur pied à cet effet et présidée par l'un d'entre eux appuyé dans ses tâches par un doyen administratif et financier. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) leur apportera l'appui nécessaire au bon fonctionnement des sites (finances, ressources humaines, bâtiments, pédagogie), de même qu'elle le fait pour les gymnases et écoles professionnelles dépendants de la même direction générale.

En conséquence, et au vu des prestations propres à cette école, le COFOP/CHARTEM est considéré dès la rentrée scolaire 2008 comme une école des métiers à plein temps, indépendante de l'OPTI et M. Louis Staffoni est confirmé dans sa fonction de directeur.

Suite à la dissolution de l'OPTI en tant qu'office, la DGEP a souhaité conserver les compétences métier en matière de transition 1 (école-métier) de M. Philippe Martinet en le transférant dans un poste d'adjoint pédagogique. Cette fonction est compatible

avec sa charge de député au Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 août 2008

DFJC, M. Séverin Bez, Directeur général de l'enseignement postobligatoire, 079 779 48 18